



RÈGLEMENT DE L'AMJM 2026/2027

I. ADHESION

En s'inscrivant à l'AMJM, chaque adhérent (ou son représentant légal) devient membre de l'association et accepte les décisions prises par le Bureau. Les élèves et les parents devront se conduire courtoisement et **s'investir dans les différentes manifestations de l'association.**

II. ACCOMPAGNEMENT

Responsabilité : nous rappelons que les élèves doivent être accompagnés par un adulte jusqu'à la porte afin de s'assurer de la présence du professeur. Votre enfant est pris en charge dès lors qu'il rentre dans la salle. A cet effet, aucun élève ne doit rester seul dans la cour, sans la responsabilité d'un adulte accompagnateur.

L'AMJM se dégage de toute responsabilité en cas de problème en dehors de la salle des Vendanges.

Horaires : il est impératif de respecter l'heure du début du cours (ils se succèdent les uns après les autres sans pause). C'est pourquoi, nous vous remercions de laisser votre enfant à l'entrée de la salle et ne pas déranger le professeur afin que la durée de chaque cours soit respectée.

Le stationnement est interdit dans la cour (uniquement les professeurs et les membres du Bureau).

III. ACCES A LA SALLE

Seuls les élèves ont accès à la salle. Le SAS est prévu pour s'y déchausser et déposer ses affaires personnelles. Il est interdit de pénétrer dans la salle, en chaussures.

IV. TENUES A PREVOIR : à respecter impérativement

Modern-jazz : tenue confortable : haut + bas (refus des pantalons avec pieds car risque de chute)), pieds nus (sauf si lésions cutanées : verrues, mycoses, coupures, ...)

Hip-Hop : tenue confortable, paire de baskets propres réservée pour la salle de danse

Pilates : tenue confortable et chaussons/ballerines/tapis de sol

Cheveux attachés et pas de bijoux (surtout les boucles d'oreilles)

V. COTISATION

L'inscription est définitive. Aucun remboursement possible même avec un justificatif médical. **Tout retard de paiement entraîne l'annulation de l'inscription.**

VI. MAINTIEN DES COURS

- **Aucun cours pendant les vacances scolaires.** Le planning des cours est en ligne sur le site internet.
- **La salle des Vendanges** nous est prêtée par la Municipalité de Mouzillon, il se peut que la commune la réquisitionne, de ce fait **les cours seront annulés et non reportés.**
- **Absence d'un professeur** : un mail pour vous prévenir de l'absence du professeur vous sera adressé. Merci de vérifier que **l'adresse mail communiquée lors de l'inscription est bien valide.** Nous communiquerons aussi sur les réseaux et notre site internet.

VII. COMMUNICATION

Site internet www.amjm.fr : toutes les informations jugées importantes y sont indiquées. Nous vous conseillons de le consulter régulièrement, ainsi que notre page Facebook et Instagram.

Courrier électronique : afin de faciliter la gestion des informations, nous envoyons par mail à tous les adhérents, les informations importantes sur la vie de l'association. **Il est donc important de vous assurer que votre adresse mail est valide et correctement orthographiée lors de votre inscription en ligne.**

VIII. ABSENCE(S)

En cas d'absence de l'élève, merci d'adresser un mail pour prévenir : amjm.contact@gmail.com

En cas d'absence prolongée **non prévenue** de plus de trois séances, l'AMJM se réserve le droit de ne pas faire participer l'élève à la représentation ou au gala, en accord avec la professeure de danse.

IX. REPRESENTATION ET GALA

L'inscription engage tous les danseurs à y participer, par respect pour les professeurs et le groupe. En cas d'impossibilité, l'adhérent devra prévenir son professeur **avant fin janvier 2027.**

La participation des familles à l'encadrement des enfants est indispensable au bon déroulement de l'évènement. Chaque famille s'engage à assurer au minimum un créneau de bénévolat parmi les suivants : répétition générale ou gala du samedi soir ou gala du dimanche après-midi. En cas de nombre insuffisant de bénévoles sur certains créneaux, l'AMJM se réserve la possibilité **d'attribuer des créneaux aux familles afin d'assurer l'encadrement et la sécurité des enfants.**